

Carte Nationale d'Identité - Passeport

Vous souhaitez faire/renouveler votre carte nationale d'identité ou votre passeport ? Le service Etat civil vous accompagne sur rendez-vous dans cette démarche.

Vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Dans les Coëvrons, les mairies concernées sont : Evron, Montsûrs, Vimartin-sur-Orthe et Voutré

Carte nationale d'identité

- **Pièces à fournir :** 1 photo récente, couleur, de format 35×45 conforme, de face et tête nue ; justificatif de domicile de moins d'un an ou avis d'imposition ; copie intégrale de l'acte de naissance ou ancienne carte si renouvellement (présence obligatoire d'un des parents pour les mineurs).
- **Délai d'obtention :** De 6 à 8 semaines (indépendant de la mairie)
- **Validité :** 10 ans (15 ans pour les anciennes cartes délivrées après 2004 aux majeurs) – gratuit (sauf en cas de vol ou de perte (25 € timbres fiscaux))
- **Achat timbre** sur le site des [impôts](#)
- **Pré-demande en ligne** sur le site de [l'Agence nationale des titres sécurisés](#)

Passeport

- **Pièces à fournir :** Présence obligatoire du demandeur ; carte d'identité sinon copie intégrale d'acte de naissance (ou dématérialisée, selon les communes); un justificatif de domicile de moins d'un an ou avis d'imposition ; 1 photo couleur de format 35 x 45 conforme ; de face et tête nue ; timbre fiscal (86 € pour un majeur, 42 € pour un mineur, 17 € pour les moins de 15 ans). En cas de renouvellement : fournir l'ancien passeport (en plus).
- **Délai d'obtention :** De 6 à 8 semaines (indépendant de la mairie)
- **Validité :** 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs
- **Achat timbre** sur le site des [impôts](#)
- **Pré-demande en ligne** sur le site de [l'Agence nationale des titres sécurisés](#)

Normes des photographies d'identité

- Prises de face, en couleur, sur fond clair (non blanc), récentes (moins de 6 mois) et identiques
- Le visage doit occuper 70 à 80 % de la hauteur de la photo. Taille : 35mm x 45mm
- Expression neutre et bouche fermée
- Tête nue (ni chapeau, ni casquette, ni foulard, ni bandeau, ni coquetterie...)
- Pas de lunettes.
- Pas de mèches de cheveux devant les yeux ou les oreilles. **LE VISAGE DOIT ÊTRE BIEN DÉGAGÉ** (cheveux attachés, sans barrette ou autre visible) Les oreilles doivent être visibles, une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les sourcils.
- Pas de boucles d'oreille, pas de capuches et de cols roulés.

Ne rien inscrire au dos des photos, ne pas les découper à l'avance, ni les plier



PHOTOS CONFORMES

DOCUMENTS OFFICIELS

CONSIGNES À RESPECTER



1. VÉRIFIEZ LA PROPRETÉ DE LA VITRE

2. TENEZ-VOUS DROIT

3. VISAGE DÉCOUVERT

Pas de mèche sur le front - oreilles et cou dégagés



NON



OUI

6. PAS D'ACCESSOIRES

Pas de lunettes, boucles d'oreilles ou piercing



NON



OUI

4. TÊTE NUE

Pas de chapeau, serre-tête ou barrette



NON



OUI

7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE du menton au sommet du crâne



NON



OUI

5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE



NON



OUI

8. REGARDEZ DEVANT VOUS SANS SOURIRE

Bouche fermée, visage neutre



NON



OUI

9. APORTEZ LA PLANCHE COMPLÈTE À VOTRE MAIRIE

